



OBSERVATIONS ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Résumé financier et résultats d'exploitation

L'examen de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Corporation au terme de sa cinquième année d'activité doit être lu de concert avec les états financiers figurant aux pages suivantes. Les résultats de 2003 concernent la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003. Les résultats de l'année précédente présentés aux fins de comparaison concernent la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002.

APERÇU

Rendement financier et réserve de la Corporation

En 2003, la Corporation a terminé sa cinquième année d'activité en même temps que la première période de cinq ans du plan d'entreprise en vertu de l'Entente de gestion, d'opération et d'entretien conclue avec le gouvernement fédéral en 1998. Le succès financier de la Corporation se mesure en considérant le total des dépenses d'exploitation par rapport au plan d'entreprise de l'exercice. La Corporation a de nouveau enregistré des résultats supérieurs aux prévisions du plan d'entreprise, en réussissant à gérer efficacement ses coûts contrôlables. L'étroite surveillance de la gestion budgétaire est la clé permettant à la CGVMSL de contrôler ses coûts. Les équipes de gestion des régions Maisonneuve et Niagara ainsi que du siège social passent en revue les résultats financiers tous les mois, tandis que des prévisions révisées et des analyses des écarts sont réalisées tous les trimestres. Cette étroite surveillance des coûts permet à la direction d'apporter les ajustements qui s'imposent dès que des écarts négatifs ou positifs apparaissent.

Les dépenses combinées de la Corporation aux titres des coûts contrôlables et du renouvellement des actifs se sont élevées à 83,7 millions de dollars, contre 86,8 millions de dollars prévus au plan d'entreprise. L'écart favorable de 3,1 millions de dollars s'ajoute au compte de réserve théorique de la Corporation. L'évolution de cette réserve théorique est le point de référence servant à déterminer si des ristournes ou réductions des péages peuvent être accordées aux utilisateurs du réseau de la Voie maritime. Les montants accumulés ont servi à réduire les péages au cours de la saison de navigation 2002; nos clients en ont profité directement puisque leurs péages ont été réduits de 1,5 p. 100, la réduction totale s'élevant à 0,962 million de dollars.

Le solde de la réserve théorique est de 14,2 millions de dollars au terme de la cinquième année d'activité.

Comme elle a si bien réussi à contrôler ses coûts, la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent a pu appliquer à son tarif des péages une réduction permanente de 1,0 p. 100 qui entrera en vigueur pour la saison de navigation 2003. Sur 10 ans,

la valeur actuelle de cette réduction des péages de 1 p. 100 s'élève à 5,794 millions de dollars. Un montant équivalent sera déduit de la réserve théorique de la Corporation. La réduction des péages rehausse la compétitivité de la Voie maritime.

Montant de la réserve théorique au 31 mars 2002	12,057 M\$
Augmentation attribuable aux économies réalisée en 2002-2003 par rapport au plan d'entreprise	3,075 M\$
Moins : Réduction des péages pour la saison de navigation 2002	0,962 M\$
Réserve nette de la Corporation au 31 mars 2003	14,170 M\$
Diminution de la réserve en 2003 (réduction des péages de 1%)	5,794 M\$

Résultats financiers

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenus

Les revenus sont inférieurs à l'objectif du plan d'entreprise pour une deuxième année consécutive. Les revenus totaux de la Corporation s'élèvent à 65,365 millions de dollars en 2002-2003, par rapport à l'objectif de 73,864 millions de dollars. Le manque à gagner est de 8,499 millions de dollars. Les revenus nets de l'an dernier étaient de 64,495 millions de dollars. Les revenus totaux des cinq dernières années (1998 à 2003) s'élèvent à 366,1 millions de dollars alors que le plan d'entreprise prévoyait 367,8 millions de dollars pour cette période. Sur les cinq ans, la différence est d'à peine 1,7 million de dollars, soit moins de la moitié de 1 p. 100.

Conformément à nos nouvelles conventions comptables, nous avons ajouté un poste Amortissement des contributions reportées à l'égard des immobilisations – d'un montant de 1,450 million de dollars en 2002-2003, en comparaison d'un montant révisé de 1,235 million de dollars en 2001-2002. Les années précédentes, les acquisitions d'immobilisations étaient financées par le Fonds de capital en fiducie et la contribution nette était entièrement incluse dans les revenus de l'année même si les actifs étaient amortis sur la durée de leur vie utile. Par suite du changement, la contribution du Fonds de capital est créditée à un poste de bilan et amortie sur la même période que les actifs correspondants. Les résultats des années précédentes ont été rajustés de façon à appliquer les nouvelles règles rétroactivement au 1^{er} octobre 1998.



OBSERVATIONS ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Résumé financier et résultats d'exploitation

La Corporation a effectué au cours de l'année un inventaire matériel complet de ses immobilisations. Il en a résulté certaines radiations d'actifs, comme le montrent les états financiers. Une des radiations, s'élevant à 180 000 \$, vise un projet technologique jugé inopérant à la fin de l'exercice.

Les revenus des droits et permis, qui concernent surtout l'accord avec St. Catharines Hydro, ont baissé à 402 000 \$, contre 866 000 \$ l'an dernier. La production de notre centrale électrique de St. Catharines a été réduite par suite d'une exigence faisant en sorte que la consommation d'eau doit être limitée à ce qui est nécessaire pour la navigation dans le canal Welland. La Corporation recherche d'autres solutions pour exploiter pleinement le potentiel hydroélectrique du canal Welland.

Les revenus de placements proviennent du fonds de roulement qui est maintenu dans nos comptes bancaires. À chaque trimestre, la Corporation verse tout excédent de trésorerie au Fonds de capital en fiducie ou, en cas de besoin de trésorerie, reçoit des fonds du Fonds de capital en fiducie. La gestion des fonds engendrés par la Corporation est soumise aux conditions associées au Fonds de capital en fiducie, qui a été créé le 1^{er} octobre 1998 lors du transfert de la responsabilité de la Voie maritime à la Corporation.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation se rapportant à la gestion et l'exploitation de l'infrastructure de la Voie maritime s'élèvent à 58,4 millions de dollars en 2002-2003. Elles ont augmenté de 9,80 p. 100 par rapport aux 53,2 millions de dollars de l'an dernier, mais elles demeurent inférieures aux 60,7 millions de dollars prévus selon le plan d'entreprise.

Les salaires et avantages sociaux des employés ont augmenté de 1,14 million de dollars ou 3,34 p. 100 depuis l'an dernier. Les coûts des avantages et pensions actuels et futurs des employés ont augmenté de 22,7 p. 100, à 13,7 millions de dollars par rapport aux 11,1 millions de dollars de l'an dernier. Les coûts de l'assurance-santé sont demeurés élevés et les revenus des fonds du régime de pension ont été inférieurs aux prévisions, ce qui a contribué à l'augmentation des coûts au titre des avantages des employés. L'ensemble des salaires et traitements versés aux employés ainsi que des coûts associés aux avantages et pensions des employés s'élèvent à 48,8 millions de dollars, ou 83,5 p. 100 des frais d'exploitation totaux. En 2001-2002, l'ensemble de ces coûts arrive à 45,2 millions de dollars ou 84,9 p. 100 des frais d'exploitation totaux. La Corporation a réduit son effectif d'équivalents temps plein (ETP), de 619 en 2001-2002 à 606 en 2002-2003, en

contrôlant plus rigoureusement les heures supplémentaires et l'absentéisme.

Les autres frais d'exploitation atteignent 9,6 millions de dollars en 2002-2003, en comparaison de 8,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les deux tiers de l'augmentation sont imputables aux frais d'assurance, qui continuent de grimper à des niveaux bien supérieurs aux prévisions. L'assurance de l'infrastructure et l'assurance responsabilité civile a coûté 2,29 millions de dollars en 2002-2003, contre 1,23 million de dollars l'an dernier et 0,67 million de dollars il y a deux ans. L'augmentation est ainsi de 240 p. 100 sur trois ans. Dans le cadre de ses objectifs stratégiques, la Corporation s'est employée à évaluer et réduire les risques associés à ses activités. Nous renseignons les assureurs sur les progrès réalisés et espérons que notre gestion plus active des risques aura des répercussions positives sur nos primes d'assurance.

Les autres frais d'exploitation à l'exclusion des frais d'assurance s'élèvent à 7,3 millions de dollars cette année, 7,8 p. 100 plus élevé que les 6,77 millions de dollars de l'an dernier. Les prix de l'énergie ont augmenté au courant de l'année, entraînant des frais majorés pour l'électricité, le chauffage et l'essence. La Corporation continue de chercher des moyens de réduire ses frais d'exploitation. Pendant l'année, un expert indépendant a réalisé une étude de la gestion de la flotte de véhicules. Plusieurs domaines d'amélioration possible ont été cernés. Des mesures seront prises en conséquence pour optimiser la gestion des véhicules de la Voie maritime.

Renouvellement des actifs

Le programme de renouvellement des actifs, qui représente le coût de l'entretien et des réparations majeures apportées aux écluses, ponts sur le canal, édifices et autres éléments d'infrastructure, s'élève à 22,9 millions de dollars pour l'exercice, par rapport à 22,8 millions de dollars en 2001-2002.

La dépense d'amortissement de 3,068 millions de dollars est inférieure de 86 000 \$ à celle de l'an dernier et est conforme aux conventions comptables décrites à la note 4(d).

Liquidité et fonds propres – flux de trésorerie

L'Entente de gestion, d'opération et d'entretien et l'accord sur le fonds de fiducie conclu avec Transports Canada définissent clairement les modalités concernant la liquidité et le financement de la Corporation. Les déficits de la Corporation (s'il y en a) doivent être remboursés à même le Fonds de capital, tandis que les fonds excédentaires de la Corporation (s'il y en a) doivent être versés au



OBSERVATIONS ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Résumé financier et résultats d'exploitation

Fonds de capital. En 2002-2003, la Corporation a enregistré un flux de trésorerie négatif pour une deuxième année consécutive, en raison de revenus de péages sensiblement réduits. Les trois premières années de son plan d'entreprise, la Corporation a produit des flux de trésorerie positifs et les fonds excédentaires ont été versés au Fonds de capital en fiducie. Au cours des deux derniers exercices, la Corporation a retiré des montants du Fonds de capital en fiducie. En 2002-2003, la contribution du Fonds aux dépenses d'exploitation a été de 13,558 millions de dollars, contre 11,147 millions de dollars l'an dernier. La contribution aux acquisitions d'immobilisa-

tions a également augmenté en 2002-2003, de 1,763 million de dollars à 2,732 millions de dollars. (Les notes 7 et 13 expliquent les montants dûs ou payés par le Fonds de capital en fiducie au titre des acquisitions d'immobilisations ainsi que la contribution au déficit de la Corporation.)

La Corporation conserve à la banque le montant minimum requis en fonds de roulement par rapport à ses obligations financières envers ses employés et autres créanciers. Au 31 mars 2003, les liquidités étaient de 5,910 millions de dollars, contre 1,394 million de dollars l'an dernier.

APERÇU DE CINQ ANS (périodes se terminant le 31 mars; montants en milliers de dollars)

	2003	2002*	2001*	2000*	1999* (6 mois)
Produits					
Péages	63 524 \$	62 025 \$	73 383 \$	73 234 \$	28 675 \$
Autres revenus de navigation	1 380	1 360	1 208	1 161	395
Droits de permis	402	866	1 015	513	261
Revenus de placement	273	219	371	424	552
Gain (perte) sur la vente d'immobilisations	(214)	25	54	694	-
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	1 450	1 235	1 066	576	107
	66 815	65 730	77 097	76 602	29 990
Charges					
Fonctionnement	58 429	53 216	53 455	51 230	27 921
Renouvellement des actifs	22 897	22 750	23 398	20 898	16 964
Amortissement des immobilisations	3 068	3 154	3 192	3 028	1 262
	84 394	79 120	80 045	75 156	46 147
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges avant les postes suivants	(17 579)	(13 390)	(2 948)	1 446	(16 157)
Encouragement au départ	-	-	-	(512)	(913)
Examen spécial	(6)	(259)	-	-	-
Frais de transaction	(18)	(144)	(114)	(352)	(1 085)
Contribution du (au) Fonds de capital en fiducie	13 588	11 147	630	(4 113)	16 917
Excédents des (charges sur les produits) produits sur les charges	(4 015) \$	(2 646) \$	(2 432) \$	(3 531) \$	(1 238) \$

* redressé - (Note 5)



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et tous les renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux normes comptables précisées dans les notes complémentaires aux états financiers. Au besoin, la direction a fait des jugements et des estimations éclairés à l'égard de l'enregistrement des transactions financières. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le Rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a mis au point et maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les livres comptables de la Corporation constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers. Les politiques et procédures ont pour objet de veiller à ce que les transactions soient autorisées de façon appropriée et que les actifs soient protégés contre les pertes et les utilisations non autorisées.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité d'examiner les états financiers annuels principalement par l'entremise du Comité de vérification. Ce Comité est composé de trois administrateurs externes nommés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, le Comité de vérification rencontre la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes pour examiner toute question de comptabilité, de contrôle interne et de vérification, afin de veiller à ce que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. En outre, il examine les états financiers avant qu'ils ne soient présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Les vérificateurs externes et internes ont libre accès aux membres du Comité de vérification, en présence ou non de la direction.

Les vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche s.r.l., dont le rapport suit, ont vérifié les états financiers.

Richard Corfe
Le président et chef de la direction

Carol Lemelin
Le vice-président, Finance et administration

Le 1^{er} mai 2003



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes* nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés

Le 1^{er} mai 2003



ÉTATS DES RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

	2003	2002 (redressé) (note 5)
PRODUITS		
Péages	63 524 \$	62 025 \$
Autres revenus de navigation	1 380	1 360
Droits de permis	402	866
Revenu de placements	273	219
Gain (perte) sur la vente d'immobilisations	(214)	25
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (note 11)	1 450	1 235
	66 815	65 730
CHARGES		
Fonctionnement	58 429	53 216
Renouvellement des actifs	22 897	22 750
Amortissement des immobilisations	3 068	3 154
	84 394	79 120
Excédent des charges sur les produits avant les frais d'examen spécial, les frais de transaction et la contribution du Fonds de capital en fiducie	(17 579)	(13 390)
Frais d'examen spécial	(6)	(259)
Frais de transaction (note 14)	(18)	(144)
Contribution du Fonds de capital en fiducie (note 13)	13 588	11 147
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(4 015) \$	(2 646) \$

ÉTATS FINANCIERS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL

Robert Swenor
Directeur

Richard Corfe
Directeur



BILAN

au 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

	2003	2002 (redressé) (note 5)
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	5 910 \$	1 394 \$
Débiteurs (note 6)	3 830	4 121
Stocks de fournitures	2 496	2 340
Charges payées d'avance	1 569	934
	13 805	8 789
MONTANT DÛ PAR LE FONDS DE CAPITAL		
EN FIDUCIE (note 7)	28 039	31 550
IMMOBILISATIONS (note 8)	11 583	12 290
DÛ DU FONDS POUR PRESTATIONS DE CESSATION		
D'EMPLOI EN FIDUCIE (note 10)	13 890	13 283
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9)	2 769	2 776
	70 086 \$	68 688 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	11 670 \$	10 234 \$
Avantages sociaux payables aux employés	1 394	1 424
Montant dû au Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie (note 10)	303	390
Produits reportés	1 646	1 028
	15 013	13 076
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	13 890	13 283
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS (note 11)	8 386	7 104
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9)	17 059	15 472
	39 335	35 859
	54 348	48 935
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	3 197	5 186
Avoir du Canada (note 12)	12 541	14 567
	15 738	19 753
	70 086 \$	68 688 \$



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

	2003	2002 (redressé) (note 5)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges sur les produits	(4 015) \$	(2 646) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	3 068	3 154
(Gain) perte à l'aliénation d'immobilisations	214	(25)
Amortissement des apports liés aux immobilisations	(1 450)	(1 235)
Variation dans les avantages sociaux futurs	1 594	694
	(589)	(58)
Variation dans les éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement	1 437	(5 515)
Augmentation des prestations de cessation d'emploi	607	781
Diminution du montant dû au Receveur général du Canada	-	(1 046)
	1 455	(5 838)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions du Fonds de capital en fiducie envers des acquisitions d'immobilisations	2 732	1 763
Diminution du montant dû par le Fonds de capital en fiducie	3 511	7 501
	6 243	9 264
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation du Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie	(607)	(781)
Acquisitions d'immobilisations	(2 732)	(1 763)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	157	58
	(3 182)	(2 486)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	4 516	940
ENCAISSE AU DÉBUT	1 394	454
ENCAISSE À LA FIN	5 910 \$	1 394 \$



ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations	Avoir du Canada	Déficit de fonctionnement	Total	
				2003	2002 (redressé) (note 5)
SOLDE AU DÉBUT, tel que reporté	12 290 \$	14 567 \$	- \$	26 857 \$	28 975 \$
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 5)	(7 104)	-	-	(7 104)	(6 576)
SOLDE AU DÉBUT, tel que redressé	5 186	14 567	-	19 753	22 399
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUIT	-	-	(4 015)	(4 015)	(2 646)
Acquisition nette d'immobilisations	2 361	-	(2 361)	-	-
Apports liés aux immobilisations, net de l'amortissement	(1 282)	-	1 282	-	-
Variation dans les avantages sociaux futurs	-	(1 594)	1 594	-	-
Variation du régime de retraite supplémentaire	-	(432)	432	-	-
Amortissement des immobilisations	(3 068)	-	3 068	-	-
SOLDE À LA FIN	3 197 \$	12 541 \$	- \$	15 738 \$	19 753 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (la Corporation) a été constituée en personne morale à but non lucratif en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 9 juillet 1998. Conformément à une entente conclue avec Sa Majesté, certains actifs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL), société d'État, ont été transférés à la Corporation avec prise d'effet le 1^{er} octobre 1998. Ces actifs sont reliés à l'exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent comprenant une voie navigable en eau profonde entre Montréal et le lac Érié (la Voie maritime). Par suite d'une autre entente conclue avec le ministre des Transports, la Corporation a assumé la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime pour une période de dix ans (renouvelable pour dix années supplémentaires).

Les actifs transférés comprenaient tous les biens mobiliers, les biens incorporels et le fonds de roulement de l'AVMSL. La propriété des immobilisations, des écluses, des ponts, des immeubles et autres agencements a été transférée au gouvernement du Canada à la liquidation de l'AVMSL.

À la liquidation de l'AVMSL, une fiducie a été créée pour capitaliser les droits acquis accumulés à la cessation d'emploi des employés de la Voie maritime qui devaient être transférés à la Corporation, appelée le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

En outre, à la liquidation de l'AVMSL, les fonds excédentaires de la Corporation ont été transférés à une seconde fiducie créée dans le but de financer les déficits futurs découlant de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime. Cette fiducie, le Fonds de capital en fiducie, a été créée le 1^{er} octobre 1998.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

1. Constitution en personne morale (suite)

avec un capital de 29 401 \$. L'actif et le passif à court terme de l'AVMSL à cette date ont été transférés à la nouvelle corporation en exigeant que le produit net de la réalisation des comptes débiteurs, après acquittement des dettes transférées de l'AVMSL, soit versé trimestriellement au Fonds de capital en fiducie.

Immédiatement après le transfert des actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1^{er} octobre 1998 et conformément à une directive du ministre des Transports, la Corporation a transféré 24 000 \$ au Fonds de capital en fiducie pour porter les fonds disponibles à 53 401 \$ en vue de financer les déficits d'exploitation futurs conformément aux conditions de l'Entente de gestion, exploitation et entretien. Les transferts de fonds à la Corporation en vue de couvrir les déficits futurs éventuels seront comptabilisés comme des produits dans l'état des résultats.

La Corporation est le fiduciaire de ces deux fiducies.

La saison de navigation de la Voie maritime est une période d'environ neuf mois qui commence chaque année vers le début d'avril pour se terminer vers la fin de décembre. En conséquence, les produits sont réalisés au cours des neuf premiers mois de l'exercice (qui commence le 1^{er} avril) tandis que la majorité des frais d'entretien et de renouvellement des actifs sont engagés pendant la période de fermeture de la Voie maritime (de janvier à mars).

2. ENTENTE D'EXPLOITATION

La Corporation a été mandatée pour gérer, exploiter et entretenir la Voie maritime conformément à une Entente de gestion, exploitation et entretien qui exige que la Corporation soumette au ministre des Transports des plans d'entreprise quinquennaux pendant toute la durée de l'entente. Le plan d'entreprise englobe les produits et les frais d'exploitation prévus ainsi qu'un "Plan de renouvellement des actifs". La Corporation est autorisée à prélever des péages et à recevoir d'autres produits pour financer l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, et à recouvrer, auprès du gouvernement du Canada, des fonds supplémentaires pour éliminer au besoin les déficits de fonctionnement, conformément aux conditions de l'entente.

L'entente susmentionnée prévoit également la formation d'un "Comité des actifs", composé de deux représentants de la Corporation et de deux représentants de l'État, qui examinera les plans annuels pour

les besoins d'immobilisations, d'entretien et de renouvellement des actifs sous administration de la Corporation. Le Comité examinera chaque année le Plan de renouvellement des actifs et déterminera s'il est approprié ou si des changements s'imposent.

Le 31 mars 2003 étant la dernière année du premier plan d'entreprise, un accord a été conclu en avril 2003 avec le ministre des Transports pour approuver un deuxième plan d'entreprise quinquennal qui prendra fin en mars 2008.

3. COMPTE DE RÉSERVE DE LA CORPORATION

En vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien, la Corporation est mandatée pour établir un compte de réserve théorique. Le compte accumule les sommes recouvrées pour les frais de fonctionnement engagés par la Corporation, au moyen d'un apport du gouvernement, d'une assurance ou d'une indemnité, ainsi que par les écarts favorables dans les frais de fonctionnement et les coûts de renouvellement des actifs entre ceux engagés au cours d'un exercice et les coûts projetés selon le plan d'entreprise. La réserve théorique est réduite des écarts défavorables dans les coûts réels de fonctionnement et autres ajustements. Elle servira d'indicateur du montant dont les péages futurs peuvent être ajustés, au moment de tenir compte des activités futures de la Voie maritime, telles qu'elles sont contenues dans le plan d'entreprise de la Corporation. Le compte de réserve de la corporation en 2003 est de 14 170 \$ (2002 - 12 057 \$).

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour des organismes sans but lucratif. Voici un sommaire des principales conventions comptables :

a) Revenus

Les revenus de péages et autres frais de service sont constatés à titre de produits au moment où ils sont gagnés.

b) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent le matériel et les fournitures utilisés pour l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime. Ils englobent les pièces de rechange qui ont été transférées à la Corporation



NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

le 1^{er} octobre 1998. Certaines pièces ont été transférées à une valeur symbolique. Les fournitures sont inscrites au coût moyen.

c) Impôt sur les bénéfices

La Corporation est exemptée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

d) Immobilisations

Les immobilisations de la Corporation comprennent les structures temporaires, les biens mobiliers comme les véhicules automobiles, les petits navires utilisés pour l'exploitation de la Voie maritime, l'ameublement et le matériel de bureau, notamment les ordinateurs et les logiciels connexes. De tels actifs sont capitalisés s'ils ont un coût initial égal ou supérieur à 3 000 \$ (trois mille dollars).

Les ajouts ultérieurs sont comptabilisés au coût. Le coût des éléments d'actif vendus, mis hors service ou abandonnés ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les pertes lors de l'aliénation sont crédités ou imputés aux résultats.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif.

La Corporation traite comme des frais d'exploitation tous les coûts d'entretien majeur et de remise en état, ainsi que tout ajout aux immobilisations actuelles de la Voie maritime qui ont été transférées au Canada lors de la liquidation de l'AVMSL (définies comme les "immobilisations gérées existantes").

e) Apports liés aux immobilisations

La méthode de report est utilisée pour les apports liés aux immobilisations. Les apports sont constatés comme revenus au cours de l'exercice où l'amortissement de ces actifs est imputé.

f) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de la Corporation ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et leurs conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui sont payables à la cessation d'emploi. Habituellement, les prestations correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congé de maladie accumulés de

l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congé de maladie par an. Le passif relatif aux prestations est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.

g) Régime de retraite

Tous les anciens employés de l'AVMSL, qui ont été transférés à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, font partie du Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, pour le service allant jusqu'au 31 mars 1999. La Corporation a établi son propre régime de retraite et les employés ont eu l'option de transférer leurs droits à pension au nouveau régime ou de demeurer dans le Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Les nouveaux employés, à compter du 1^{er} avril 1999, deviennent membres du Régime de pension de la Corporation.

5. REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

La Corporation a reclassé certains apports grevés d'affectations d'origine externe pour les imputer aux apports reportés liés aux immobilisations, dans le but de présenter la nature des restrictions. Les apports pour l'acquisition des immobilisations qui seront amorties, ont été reclassés comme reportés et sont constatés comme revenus de la même manière que la dépense d'amortissement se rapportant aux immobilisations acquises.

Cette modification a été appliquée rétroactivement et, par conséquent, certains chiffres comparatifs ont été redressés. Cette modification a eu comme conséquence une diminution de l'actif net investi en immobilisations et une augmentation des apports reportés liés aux immobilisations d'un montant de 7 104 \$ au 31 mars 2002 (6 576 \$ au 31 mars 2001) et une augmentation dans l'amortissement des apports reportés pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 de 1 235 \$, et une diminution de la contribution du Fonds de capital en fiducie imputée à l'exploitation d'un montant total de 1 763 \$.

6. DÉBITEURS, CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Ces comptes découlent du cours normal des activités. Ils sont généralement encaissables et payables au cours du mois suivant et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun correspond approximativement à sa juste valeur.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

7. MONTANT DÛ PAR LE FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation a un montant à recevoir du Fonds de capital en fiducie pour assumer les obligations spécifiques de soutien de la Voie maritime comme les

déficits de la Corporation, les acquisitions d'immobilisations et d'autres besoins de trésorerie à court terme conformément à l'entente de fiducie.

Les variations du solde dû par le Fonds de capital en fiducie au 31 mars étaient les suivantes :

	2003	2002
Solde au début	31 550 \$	39 051 \$
État de compte net des débiteurs d'ouverture et des créditeurs	79	196
Besoin de trésorerie payé par le Fonds de capital	(7 000)	(18 300)
Remboursement du déficit de l'exercice précédent	(12 910)	(2 307)
Apport à recevoir pour les acquisitions d'immobilisations	2 732	1 763
Apport à recevoir pour les dépenses d'exploitation	13 588	11 147
Solde net à la fin	28 039 \$	31 550 \$

8. IMMOBILISATIONS

	Taux d'amortissement annuel	2003			2002
		Coût	Amortissement Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Systèmes de technologie de l'information	20 %	13 143 \$	10 116 \$	3 027 \$	3 787 \$
Véhicules	10 %-20 %	5 200	3 596	1 604	1 655
Flotte	2 %-20 %	4 088	3 133	955	1 116
Machines et matériel de bureau	2 %-20 %	4 107	2 421	1 686	1 654
Matériel d'infrastructure	2 %-20 %	7 852	4 069	3 783	2 716
Immobilisations en construction	-	528	-	528	1 362
		34 918 \$	23 335 \$	11 583 \$	12 290 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Corporation a un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés qui offre aussi des avantages complémentaires autres que les avantages de retraite et qui comprennent des

assurances complémentaires, l'assurance maladie et l'assurance-vie, pour les employés à la retraite. L'information concernant ce régime de retraite à prestations déterminées et les avantages complémentaires autres que les avantages de retraite, est la suivante :

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régime
Obligation au titre des prestations constituées			
Solde au début de l'exercice	86 062 \$	293 \$	30 500 \$
Coût des services rendus (employeur)	4 883	76	1 105
Intérêts débiteurs	6 000	25	2 030
Contributions des membres	1 550	-	-
Prestations versées	(789)	-	(1 326)
Révisions apportées au régime	-	24	-
Perte actuarielle	-	24	1 093
Solde à la fin de l'exercice	97 706 \$	442 \$	33 402 \$
Actif du régime			
Juste valeur au début de l'exercice	94 170 \$	- \$	14 254 \$
Rendement de l'actif du régime	6 487	12	-
Cotisation de la Corporation	4 227	720	1 549
Gain actuariel (perte) de placement	(13 840)	(8)	-
Cotisations des membres	1 550	-	-
Prestations versées	(789)	-	(1 326)
Juste valeur à la fin de l'exercice	91 805 \$	724 \$	14 477 \$
Situation de capitalisation - excédent (déficit)			
Coût des prestations au titre des services passés, non amortis	1 888	58	-
Perte actuarielle nette non amortie	6 350	92	1 866
Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées	2 337 \$	432 \$	(17 059) \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Hypothèses actuarielles significatives

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la

Corporation pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

(Moyenne pondérée des hypothèses au 1^{er} janvier 2003)

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régime
Taux d'actualisation	6,75 %	6,75 %	6,75 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime	6,75 %	6,75 %	0,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,50 %	4,50 %	4,50 %

Aux fins de l'évaluation, un taux tendanciel de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé a été fixé à 11 % pour 2003. Ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 5 % en 2010 et demeurer à ce niveau par la suite.

Le taux de rendement prévu des autres régimes de retraite est à 0 % car les modalités selon lesquelles le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie a été établi stipule que tout revenu gagné par le Fonds en fiducie doit être transféré au Fonds de capital en fiducie.

10. FONDS POUR PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI EN FIDUCIE

Le montant représente les fonds mis de côté pour l'obligation de la Corporation découlant des prestations accumulées de cessation d'emploi des employés qui est représentée par les actifs détenus dans le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

11. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les apports provenant du gouvernement du Canada pour l'acquisition d'immobilisations en vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien, et sont amortis au même taux que les immobilisations qu'ils représentent.

Le solde des apports reportés de l'exercice se compose ainsi :

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	7 104 \$	6 576 \$
Plus : les acquisitions d'immobilisations de l'exercice	2 732 \$	1 763 \$
Moins : l'amortissement des immobilisations acquises au moyen d'apports reportés	(1 450)	(1 235)
Solde à la fin	8 386 \$	7 104 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

12. AVOIR DU CANADA

À la transfert de certains actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, la Corporation a signé une entente de sûreté générale avec le gouvernement du Canada couvrant tous les actifs de la Corporation, attestée par un billet à ordre à terme avec garantie limitée d'une valeur nominale de 36 000 \$. Le billet est payable sans intérêt à la première des deux dates suivantes : a) le 31 mars 2018 ou b) à l'expiration, pour une raison quelconque, de l'Entente de gestion, exploitation et entretien. Le recours du gouvernement du Canada est limité a) à la garantie telle qu'elle

est définie dans l'entente de sûreté générale et b) à la propriété hypothéquée (telle qu'elle est définie dans le contrat d'hypothèque mobilière intervenu entre la Corporation et l'AVMSL), et déduit du prix d'achat (tel qu'il est défini dans le contrat d'option intervenu entre la Corporation et Sa Majesté).

Le montant comptabilisé comme capital d'apport provient de la radiation d'actifs, à l'exception des immobilisations transférées de l'AVSML à la Corporation pour un dollar (1 \$) le 1^{er} octobre 1998, à leur valeur comptable antérieure au transfert. Le capital d'apport est rajusté chaque année pour l'écart des avantages complémentaires de retraite.

	2003	2002
Apport garanti du Canada	36 000 \$	36 000 \$
Apport au Fonds de capital en fiducie	(24 000)	(24 000)
Capital d'apport	541	2 567
	12 541 \$	14 567 \$

13. CONTRIBUTION DU FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation est autorisée à recevoir une contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer le déficit d'exploitation et les acquisitions d'immobilisations en vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien. La contribution pour financer les opérations

équivaut à l'excédent des dépenses sur les revenus, augmenté des frais de transaction liés à la commercialisation de la Voie maritime et redressés pour les éléments hors caisse pour la dépense d'amortissement, du coût non amorti des cessions d'immobilisations et de l'écart des avantages complémentaires de retraite.

	2003	2002
Excédent des charges sur les produits	17 579 \$	13 390 \$
Plus : les frais de transaction	18	144
(perte) gain sur la cession d'immobilisations	(214)	25
les frais d'examen spécial	6	259
l'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	1 450	1 235
Moins : les produits de la cession d'immobilisations	(157)	(58)
les avantages complémentaires de retraite	(2 026)	(694)
l'amortissement des immobilisations	(3 068)	(3 154)
Contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer les opérations	13 588 \$	11 147 \$
Contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer les acquisitions d'immobilisations	2 732 \$	1 763 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

14. FRAIS DE TRANSACTION

Les frais associés au transfert des actifs et de la responsabilité d'exploitation de la Voie maritime de l'AVMSL à la Corporation, tels qu'ils sont définis dans l'Entente de gestion, exploitation et entretien, qui ne sont pas récurrents, ont été imputés séparément aux résultats comme des frais de transaction.

15. DÉPENSES RECOUVRABLES

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fournit des services pour d'autres entités et peut être remboursée pour les frais engagés par rapport aux coûts d'entretien et de main-d'oeuvre. Durant l'exercice en cours, le total des frais recouverts s'élève à 3 677 \$ (2002 - 3 488 \$) et il a été inscrit en diminution des frais de fonctionnement.

16. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2003, les engagements contractuels liés au capital et autres dépenses se chiffraient à 4 273 \$ (2002 - 5 115 \$).

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fait l'objet de litiges pour diverses raisons. Les litiges en souffrance au 31 mars 2003 s'élèvent à 24 281 \$ (2002 - 14 188 \$) et ne sont pas inscrits dans les livres. La direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour la Corporation. Les litiges concernant l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, dont l'AVMSL a fait l'objet avant le 1^{er} octobre 1998, sont la responsabilité de Transports Canada.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

18. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Comme l'exige la *Loi maritime du Canada*, la rémunération obtenue par les administrateurs et les dirigeants, en dollars réels, était la suivante :

a) La rémunération des administrateurs comprend des honoraires fixes et une indemnité journalière basée sur la présence aux réunions du conseil et de ses comités.

Nom	Date de nomination	Comité et poste		Rémunération en 2002-2003
Robert J. Swenor	Juillet 1998 Novembre 1998 Septembre 2000	Conseil Régie Ressources humaines	Président Membre Membre	28 600 \$
Georges H. Robichon	Juillet 1998 Novembre 1998	Conseil Régie	Administrateur Président	18 600
Alan R. Holt	Août 1998 Août 2001	Conseil Ressources humaines	Administrateur Président	22 000
Denise Verreault	Septembre 1998 Novembre 1998 Novembre 2000	Conseil Régie Vérification	Administratrice Membre Présidente	21 400
Marc Dulude	Novembre 1998 Novembre 2001	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	19 200
Douglas Smith	Décembre 2000 Janvier 2001	Conseil Vérification	Administrateur Membre	20 000
Ian MacGregor	Octobre 2001 Décembre 2001	Conseil Vérification	Administrateur Membre	20 000
Nick Fox	Janvier 2002 Mai 2002	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	17 600
Rémunération totale des administrateurs pour l'exercice				167 400 \$

b) Rémunération des administrateurs eu égard à leurs responsabilités comme membres du Comité des actifs :

Nom	Date de nomination	Comité et poste	Rémunération en 2002-2003
Alan R. Holt	Janvier 2001	Président	4 200 \$
Douglas Smith	Janvier 2001	Membre	2 600
			6 800 \$

c) La rémunération des neuf (9) dirigeants, incluant leur rémunération comme administrateurs, a atteint 1 485 255 \$.



LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Siège social

La Corporation de Gestion de la
Voie Maritime du Saint-Laurent
202, rue Pitt
Cornwall (Ontario)
K6J 3P7

Région Maisonneuve

151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2V6

Région Niagara

508, avenue Glendale
St. Catharines (Ontario)
L2R 6V8

Courriel

marketing@seaway.ca

Site Web

www.grandslacs-voiemaritime.com